

AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX



Prévention des risques chimiques niveau 1 (N1)

La loi rend obligatoires les formations de **prévention des risques chimiques** dans le but d'éviter les risques d'accidents et/ou de maladies professionnelles dus à l'exposition aux substances chimiques.

Les entreprises concernées (dont la liste n'est pas exhaustive) sont :

- les industries chimiques,
- les vendeurs de produits chimiques,
- les fabricants de résines ou de peintures,
- les prestataires intervenant sur des sites,
- les laboratoires de recherche,
- les laboratoires d'analyses chimiques ou biologiques,
- les collectivités locales (services techniques des mairies ou communautés de communes)....

La formation à la prévention des risques chimiques de Niveau 1 : permet de sensibiliser les utilisateurs de produits chimiques - ou travaillant dans un environnement où ces produits sont omniprésents- aux dangers inhérents à ces produits, et ainsi d'éviter les risques d'accidents. Cette formation aux risques chimiques explique aux personnels en contact avec des agents chimiques (solvants, acides, bases, peintures, résines, etc...) comment se préserver (port d'équipement de protection individuel (EPI)). Les consignes élémentaires de manipulation de produits chimiques sont rappelées.

Cette **formation aux risques chimiques** peut s'inscrire dans un plan de formation de l'entreprise.
Les dangers des produits chimiques sont identifiés grâce aux documents fournis par l'entreprise :

- pictogrammes de sécurité
- étiquettes des emballages
- fiches de données de sécurité (FDS).

Les **risques chimiques** au travail sont liés à l'utilisation ou à la présence de produits chimiques sur le poste de travail. Un agent chimique ou produit chimique est considéré comme dangereux s'il peut causer un dommage sur la santé, la sécurité ou l'environnement. On parle d'exposition professionnelle à un agent chimique quand un salarié entre en contact avec un produit chimique par voie respiratoire, cutanée (peau) ou par ingestion.

Quelle est la réglementation sur la prévention des risques chimiques?

En matière de risques chimiques au travail, le Code du travail prévoit une réglementation qui s'applique à toutes les substances présentant un risque pour la santé et la sécurité.

Cette réglementation distingue :

- Les agents chimiques dangereux
- Les agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR).

Les principaux textes du Code du travail réglementant l'utilisation des produits chimiques dangereux sont :

- Principes généraux de prévention : Articles R. 4412-1 et 4412-5
- Produits visés par la réglementation : Articles R. 4412-2, 4412-3, 4411-3 et 4411-4
- Fiches de données de sécurité : REACH annexe II du règlement (CE) 1907/2006
- Prévention du risque chimique : Articles R 4412-4 à R. 4412-10
- Formation à la prévention des risques chimiques : Article R. 4412-38 et R. 4412-39
- **Public : formation à la prévention des risques chimiques de Niveau 1**

Cette formation permet aux utilisateurs de produits chimiques ou travaillant dans un environnement où ces produits sont omniprésents de comprendre les dangers, de les sensibiliser et d'éviter les accidents et les risques. Tout le monde peut suivre cette formation.

Pré requis

- Comprendre, lire et écrire le français.

Objectifs

- Comment se préserver des risques inhérents aux produits chimiques : Identifier les dangers.
- Se protéger avec les équipements de protection individuels (EPI).
- Savoir lire une FDS et une étiquette.

Organisation

Dans votre entreprise (intra) ou inter entreprise sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Validation

Ces formations peuvent s'inscrire dans un plan de formation de l'entreprise. La formation sera sanctionnée par un test écrit qui validera les connaissances du stagiaire. Il faut un minimum de 15/20.

Exemple de programme de de formation

Partie théorique :

Pourquoi une prévention des risques chimiques.

- Définitions des produits chimiques.
- Toxicité.
- Voies de pénétration.
- Quels sont les risques et dangers des différents produits?
- Quels sont les types d'accidents ?
- Conduite à tenir en cas d'accident.
- Les équipements de protection.
- Produits chimiques dangereux : les cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR), exemple de l'amiante
- Les solvants.
- Fiche de données de sécurité suivant CLP.
- L'étiquette.
- Reconditionner et utiliser.
- Organisation et règles de stockage.
- Gestion des déchets.
- Notion d'incendie.
- Risque ATEX .
- Evaluer les risques au sein de votre entreprise.

Partie pratique :

- Étude de fiches de données de sécurité.
- Étude d'étiquettes.

